Le crime de Busigny

Un nouvelle charge contre l'incu pé

L'enquête sur le mystérieux assassinat de Busigny, qui se poursuit activement vient encore de révéler une déclaration mensongère du meurtrier présumé.

Le veston dont celui-ci était vêtu lors de son arrestation portait des taches brunâtres qui semblèrent suspectes aux gendarmes.

Le brigadier Tabeau opina pour des taches de sang, mais Gaston Renard s'emporta et prétendit avec assurance qu'elles provenaient de travaux de peinture qu'un habitant de la commune lui avait fait exécuter.

Or, il résulte d'une minutieuse enquête qu'aucun travail de ce genre n'a été confié à Renard.

Dans l'après-midi d'hier a comparu devant le Juge d'instruction de Cambrai, Marie-Louise Lasselin, la concubine de l'inculpé. Au cours d'un long interrogatoire très serré, cette femme a été amenée à préciser certains détails d'une grande importance pour l'accusation.

Trois autres témoins : le père de Renard, le journalier François Navet et sa maîtresse Marie Pantellier, sont convoqués pour mercredi à Cambrai. Ils devront répondre aux questions du juge sur de nombreux points qui présentent quelques contradictions dans leurs divers témoignages.

Les dommages de guerre des Petites-Sœurs de Saint-Quentin

ILS AURAIENT ÉTÉ MAJORÉS D'ENVIRON DEUX MILLIONS

Sur plainte du ministre des Régions Libérées, une information vient d'être ouverte par le juge d'instruction de Saint-Quentin, relativement à une tentative d'escroquerie au préjudice de l'Etat. Voici les faits :

M. Marcel Lebègue, architecte du département de l'Aisne, déposait, en 1920, une réclamation de dommages, pour la Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres de Saint-Quentin, de un million 366.620 fr. en perte subie. Le dossier fut envoyé au Comité de pré-conciliation, qui désigna M. Arnal, expert, pour l'examiner. Celui-ci conclut à des exagérations formidables et le comité de préconciliation réduisit la demande à 728.298 francs et fixa à 2 millions 651.230 fr. la valeur de remplacement. La part de l'architecte fut arrêtée à 62.484 francs.

Mais, quand le ministère connut le rapport de l'expert, qui établissait donc qu'on avait tenté d'escroquer l'Etat de plus de deux millions, il demanda aussitôt au préfet de porter plainte et de se constituer partie civile.

C'est dans ces conditions que M. Marcel Lebègue vient d'être inculpé de tentative d'escroquerie. Il est question de comprendre dans les poursuites la supérieure des Petits Sœurs des Pauvres, Mme Batteau, en religion sœur Arnel du Bon Pasteur.

UN AVION TOMBA : QUATRE MORTS

Après s'être élevé à 40 mètres au-dessus de l'aérodrome de Kastrup (Danemark) un avion Fokker s'est écrasé sur le sol.

Le pilote et les cinq passagers, tous grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital.

Quatre d'entr'eux y sont morts peu après.

LE « TIMBRE ANTI-TUBERCULEUX »

Sous les auspices des plus hautes personnalités du Gouvernement et sous le patronage des autorités et personnalités de Meurthe et Moselle, le « Timbre antituberculeux » qui produit chaque année aux Etats-Unis, plus de 100 millions de francs et au Danemark aussi de nombreux millions, va être lancé dans le courant de décembre, pour la première fois et à titre de démonstration dans le département de Meurthe-et-Moselle.

LES OFFICES DE PLACEMENT

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, les services de l'Office régional et de l'Office départemental de placement ainsi que ceux de la Caisse départementale des retraites ouvrières et paysannes du Nord, précédemment installés à Lille, 34, rue Brûle-Maison sont transférés 28, rue Léon Gambetta.

RIVOIRE & CARRET

vous offrent leur nouveau macaroni présenté sous une forme pratique et rationnelle.

(Voir en dernière page)

ROUBAIX

BUREAUX : 20, Grande Place. Téléph. 9-51

DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Les opinions de Séraphin

Le journal « La Croix » n'engendre pas la mélancolie, nous confie Séraphin qui, dans la fin d'un jour admirable, suivait le boulevard de Paris, animé d'une vie intense, imbibé d'une lumière d'or pâle. Sous les grands arbres nus, souriant, il cheminait.

Avez-vous vu le succès de l'article sur « L'Antoinisme » ? Il est considérable. De toutes les parties du monde, même de Moscou, on désire l'avoir ? Et comme le commerce n'a jamais répugné aux gens d'église, aux principes et à la religion monnayables, on va l'éditer en tracts.

Quand je vous disais qu'en ce siècle de mercantis tout se vend, avais-je tort ?

J'ai connu un autre père Antoine, continua-t-il ; c'était un capucin. De grande taille et d'aspect farouche, il voulait faire le Christ. Et un jour on le vit, une croix sur les épaules, qui s'en allait sur des calvaires multipliés à son intention et où il plantait, sous les huées de comparses, imitant les soldats de Pilate, l'instrument du supplice. Seulement, là où Jésus, humble et bon, trouva les douleurs de la mort, lui trouva une popularité bienfaisante. On payait pour voir ce grand diable de capucin osseux, on payait pour l'entendre, on payait pour être confessé par lui ! Jamais prospérité plus grande. Les paroisses pauvres se disputaient ce metteur en scène et il redorait les presbytères dans la purée.

C'est de même, aujourd'hui. On critique « l'Antoinisme » mais on l'utilise au lancement d'un tract qui va rapporter, si l'on en croit les demandes qui affluent de toutes parts, des sommes énormes...

Qu'est-il arrivé à la Pucelle ? Elle a été brûlée. La voilà Sainte ! Sa mémoire est exploitée par les descendants ou les successeurs de Cochon. Cochon, c'est l'évêque qui la brûla. Nos évêques ne brûlent plus sur le bûcher. Ils n'en ont plus le pouvoir, mais ils donnent leur patronage à des entreprises de spectacles.

Le nom de « Sa Grandeur Machin » voisine avec celui de « Son Eminence Chose » sur des affiches confondues, sur les murs, avec celles de la réclame pour « Il y a un satyre dans la maison » !

Des prêtres en soutanes courtes, comme de gracieuses midinettes, enjambent vélos, motos, autos. On les voit, dépouillés de toute gravité religieuse, entraîner à la pratique des sports, des jeunes gens qui doivent constituer la clientèle payante des actes essentiels de la vie : la naissance (baptême), le mariage (cérémonie monnayée), la mort, à plusieurs classes, selon la fortune !

Business ! Business !

E. B.

UN CYCLISTE EST GRIEVEMENT BLESSÉ PAR UNE AUTO

Hier, vers 17 h. 30, un cycliste, M. Delannoy Henri, 36 ans, demeurant rue de Mouscron, à Wattrelos, revenant de Croix, se dirigeait par le chemin de la Duquennière vers Roubaix. Il atteignait le boulevard Jean-Jaurès, dans lequel il allait s'engager, quand, venant de Lille, une auto conduite par M. Lesur Marcel, demeurant à Paris, rue Théodule-Ribot, 3, se présenta.

La rencontre fatale se produisit malgré tout ce que firent pour l'éviter et le chauffeur et le cycliste. Brutalement heurté, le cycliste fut projeté sur la chaussée, où il s'écrasa.

On accourut à son secours. M. Delannoy était gravement blessé à la partie gauche du corps. Transporté de toute urgence au poste central de police, il reçut les soins empressés de M. le Docteur Prouvost.

M. Delannoy, indépendamment des contusions multiples qu'il présente, a eu une fracture compliquée du bras gauche, avec plaie ouverte du sommet de l'épaule.

Ce malheureux, père de quatre enfants, a été conduit à l'hôpital de la Fraternité.

Une enquête est ouverte. M. Lesur habite en ce moment chez sa mère, 69, rue Pellart, où il se rendait.

UNE AUTO CONTRE UN CYCLISTE

Vers 13 heures 30, avenue Ampère, M. D'Halluin Gustave, chauffeur, rue d'Isly à Roubaix, poussait son auto à assez vive allure. Soudain un cycliste, M. Lepers Jean, mécanicien, rue Lacroix, apparut et malgré tout ce que fit M. Dhalluin pour éviter la rencontre, fut tamponné et projeté sur le sol. Le vélo seul a souffert.

Enquête ouverte au 5e arrondissement.

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Roubaix a tenu une séance le 28 Octobre.

Dommages de guerre. — Fonctionnement du Comité Central de Préconciliation. — Par deux délibérations successives, la Chambre de Commerce de Roubaix s'est élevée très énergiquement contre la décision du Sous-Secrétariat d'Etat des Régions Libérées, en vertu de laquelle le rapporteur est admis à l'exclusion du sinistré au délibéré du Comité Central de Préconciliation, en matière de dommages de guerre.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Régions Libérées tente de justifier cette décision, par lettre du 10 Octobre qui est communiquée à la Chambre de Commerce. Celle-ci, loin d'être satisfaite par les explications qui lui sont fournies, maintient énergiquement son point de vue et renouvelle sa protestation dans toute sa teneur.

Développement industriel, commercial et ouvrier de Reims. — Communication est faite d'une lettre qui signale l'initiative prise en vue de remédier au dépérissement industriel de Reims et de sa région.

Retraites ouvrières et paysannes. — Application de articles 285-286 et 267 de la Loi de Finances du 13 Juillet 1925. — Par lettre du 23 Septembre 1925 M. le Préfet du Nord fait connaître les nouvelles dispositions prévues par la Loi de Finances du 13 Juillet 1925, en ce qui concerne l'application de la Loi du 5 Avril 1910, sur les retraites ouvrières et paysannes.

Cette lettre intéressante à lire par les employeurs sera communiquée aux divers Syndicats patronaux de Roubaix.

Marché de laines brutes du Havre. — Dans une réunion qu'il a tenue le 2 8Mai 1925, le Conseil de Direction du Comité Central de la Laine, considérant que les cotes de prix publiés sur le marché des laines brutes du Havre, lesquel est pour ainsi dire inexistant depuis plusieurs années, peuvent être la cause de graves erreurs, a décidé de demander aux Chambres de Commerce des diverses régions textiles, d'intervenir auprès de la Chambre de Commerce du Havre, pour faire supprimer, dans un but d'intérêt général, les cotisations irrégulières ou tout au moins injustifiées.

Sollicitée de se rallier à cette demande, la Chambre de Commerce du Havre a décidé de rester étrangère aux interventions suggérées par le Comité Central de la Laine.

COMITE GENERAL DES FESTIVITES DE QUARTIER

Ce comité s'est réuni dans la salle des adjudications de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Lamère. En ouvrant la séance, le Président adressa les condoléances du comité à MM. J. D'Hondt, Lecrenier et A. Deny, pour le deuil récent qui les frappe.

A l'appel des comités, MM. A. Dubus et Maquet, de l'Epeule-Trichon donnent divers renseignements sur la composition de leur comité.

Des divergences de vues entre les deux comités Moulin-Potennerie seront réglées en assemblée générale de leur secteur.

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

M. A. Piens donne un compte-rendu des festivités du Fresnoy, montrant la vitalité et le bon fonctionnement de ce comité. Il regrette l'insuffisance de subventions ; il sollicite un accord avec Tourcoing. Des félicitations sont adressées à MM. Piens et Vercoutère. Bonne note est prise de leur demande.

M. J. Destailleur fait un exposé des festivités du Jean Ghislain-Collège, contrariées par le temps. Des félicitations sont adressées à MM. Olivier, E. Reimbaut et J. Destailleur pour leur courageuse entreprise qui fut un succès.

Le Président remercie les rapporteurs et leur annonce qu'il sollicitera une audience de l'Administration municipale pour exprimer les désirs de tous.

Le calendrier des festivités est ensuite voté comme suit :

En 1926 : Oran, Cartigny, Hutin et Entrepont, Pile, Trois Ponts et Sartel.

En 1927 : Moulin, Potennerie, Raverdi, Nouvcou-Roubaix, Fontenoy, Notre-Dame, Guingette et Union.

En 1928 : Epeule, Trichon et l'Allumette, Fosse-aux-Chênes, Cul-de-Four, Progrès et Basse-Mazure.

En 1929 : Sainte-Elisabeth, Tilleul, Cheval-Blanc, Fraternité, Pont Rouge et Justice.

Le bureau du comité-directeur est nommé comme suit : Président, M. Ch. Lamère, président de Ste-Elisabeth ; vice-présidents : MM. H. Leuridan, président du Pile ; M. J. D'Hondt, président du Fontenoy ; secrétaire, 99, rue Daubenton, M. E. L'Hotellerie, secrétaire de la Fosse-aux-Chênes, Cul-de-Four ; trésorier, 173, rue Pellart, M. J. Destailleur, secrétaire du Jean Ghislais-Collège.

FÊES DES QUARTIERS DU JEAN GHISLAIN SACRE-CŒUR, ETC.

Le Comité rappelle le grand concert artistique suivi de la tombola, qui sera donné au Casino-Théâtre le mardi 10 novembre (veille de la Fête de la Victoire), à 8 heures du soir avec le concours de la Section Théâtrale de l'Amicale des Arts.

Nous relevons du programme les noms de MM. R. Bagein, diseur à voix ; F. Debouver, baryton ; Mme J. Bagein-Vercoutère ; MM. A. Aliegaert, ténor ; M. Bauduin, monologuiste ; Mme J. Castelain, des Théâtres de Genève et de Marseille ; MM. A. Locquet, chanteur à voix ; J. Bagein, basse.

Orchestre complet sous la direction de M. G. Lechantre ; pianiste-accompagnateur, M. F. Wattrelot.

Les cartes d'entrée pour ce spectacle de famille sont en vente chez tous les commerçants des quartiers au prix de 5 fr., fauteuils réservés ; 3 fr., chaises de face et galerie de face ; 2 fr., chaises de côtés et promenoirs.

Programme 0.50 accompagné d'un billet de tombola.

LE GALA DE LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS

La société des tournées Baret annonce pour le dimanche 15 novembre la représentation à l'Hippodrome de Roubaix d'une pièce intitulée « Les Marchands de gloire », pour en faciliter l'audition aux membres de la Fraternelle, elle offre, sur la présentation de leur carte même réduction de places dont jouissent les abonnés de ces tournées et il suffira de se présenter au bureau de location qui reçoit d'ailleurs de l'administration des tournées Baret, toute instruction à ce sujet.

L'ATTRAIT DE LA DANSE

Hier n'a pas été jour de deuil et de recueillement pour tout le monde, puisque des agents des 2e et 4e arrondissements durent dresser procès-verbal contre deux cabaretiers qui, sans autorisation, laissaient danser dans leur établissement.

MM. V.., Albert, 29 ans, cafetier, rue de

Grand Cirque-Ménagerie Amar Frères

C'est ce soir qu'arrivera en gare de Roubaix, le formidable matériel de cet important établissement. Le Cirque Amar se trouve en ce moment à Tourcoing où il refuse du monde à chaque représentation.

Demain mercredi, à 8 h. 30, débuts.

Mercredi, à partir de 10 heures, location gratuite.

Tous les jours, à partir de 10 heures, exhibition, repas des fauves et attractions diverses.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS

Il a été déposée au secrétariat de la Mairie :

1. La délibération du Conseil municipal, en date du 30 octobre statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formée par des personnes résidant hors de la commune ;

2. La liste d'assistance, complémentaire et rectificative, aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil municipal.

A partir d'aujourd'hui et pendant un délai de 20 jours, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal pourront présenter une réclamation à la Mairie. Tout habitant ou contribuable de la commune peut aussi, dans le même délai, réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort.

BOCK MEYERBEER Marque Déposée ..... SANS EGALE

LE TRAFIC DE LA GRANDE VITESSE

Période du 21 septembre au 20 octobre 1925 comparée à la période correspondante de 1924.

Voyageurs. — 1924 : 53.015, produit 487.916 fr., — 1925 : 52.120 produit 497.497 fr.

Expéditions messageries : 1924, 20.162, enregistrements 2186 fr., — 1925 : 21.467, enregistrements 20162, tonnage 2757. Postaux : 1924 : 55.302. — 1925 85.838 soit une augmentation de 30.536 postaux, plus d'un millier par journée en plus qu'en 1924 et 1.500 par jour en plus qu'en 1923, c'est dire que ce service a augmenté de 105 % en deux ans.

Postaux valeurs déclarées : 1924, 32.402 — 1925 32.987. 1037 wagons ont été chargés soit 168 en plus que l'an dernier. Arrivages : 1924, 13.230. — 1925, 13.264. Postaux à l'arrivée : 1924, 13.816 — 1925, 14.750.

Les enrégistrements contre remboursements se sont élevés à l'arrivée à 1.583 au départ à 4.736.

CONFÉRENCES DE L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

L'œuvre des Conférences de l'Université Populaire de Roubaix ouvrira cette année sa saison de causerie par un véritable gala.

Le samedi 14 novembre prochain, une conférence aura lieu dans la salle des fêtes du Foyer des Amicales, 42 rue d'Alsace et un sujet des plus intéressant y sera traité par M. Justin Godart, ancien ministre.

UNION DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

Le Conseil d'administration prie les membres disponibles de bien vouloir assister aux funérailles du camarade Léonard Delcourt, décédé des suites de ses blessures de guerre, qui auront lieu le mercredi 4 courant, à 8 h. 30.

Réunion à la maison mortuaire, rue d'Anzin, cour Gérard, 12, à 8 h. 15.

RETRAITES OUVRIERES

Les assurés nés en octobre doivent échanger leur carte annuelle avant le 15 novembre, à la mairie, bureau des Retraites Ouvrières.

Les retardataires nés dans les mois précédents doivent également remplir cette formalité le plus tôt possible.

Faute de s'y conformer chaque année, les intéressés perdent leurs droits aux allocations prévues par la loi lors de la liquidation de leur pension ou en cas de décès.

l'Epeule, et B... Emile, 31 ans, cafetier, rue Basse-Masure, seront poursuivis pour cette infraction.

AVIS AUX BOUCHERS, CHARCUTIERS

La Fédération des Syndicats Commerciaux détaillants de Roubaix et environs, invite les bouchers charcutiers y compris les bouchers de chevaux adhérents à la dite Fédération ou à un syndicat affilié, à assister à la réunion spéciale qui aura lieu au café Pandore, 38, rue Pauvrée, Roubaix, le jeudi 5 novembre 1925, à 18 h. précises.

Ordre du jour : 1 . Taxe au poids vif ; 2. Taxe qui reste à 1.30 %.

P.-S. — Se munir de la carte de la Fédération ou du livret syndical.

ACCORDÉONISTES DU PROGRÈS

Ce soir mardi, répétition générale à 19 h. 30, au siège café des Sports, Place du Prégrès.

GLADYS AU CASINO-THEATRE

Les Roubaisiens, qui sont infiniment pratiques et prudents, se méfient des nouveautés, et ils n'ont pas tort. Pour une fois, cependant, ils commettraient une injustice en n'appréciant pas l'œuvre admirable que le Casino-Théâtre leur offre : « Gladys ».

Nous avons pu, l'autre soir, en savourer le charme. La pièce est belle, de bout à bout.

Mme Lacroix (Gladys) y met en relief ses étonnantes qualités. La valse chantée du 1er acte « Mon Songe » est délicieuse. Le duo « Cœur d'une jeune personne », par M. Sassenné (de Kerville) et M. Hiernaux (de Charmaix) est d'une émouvante tenue.

Tous les artistes du Casino-Théâtre y brillent, cela est naturel ; y triomphent, et c'est justice ! Mlle Grégoire (Flora) y déploient son charme élégant ; M. Poquelin (Alcibiade) ses étonnantes ressources de comédien ; amusantes, fines, dans la note qui est toujours atteinte, jamais forcée.

Très joli spectacle, en un mot, qui marque le désir du directeur, M. Montignies, de faire de sa scène, la première de Roubaix ; chœurs bien venus, ballets séduisants, orchestre remarquable. Que faut-il de plus pour forcer le succès ?

GRAND THEATRE DE L'HIPPODROME

A 7 h. 45 très précises. Ce soir a lieu la représentation de « Sigurd », le chef-d'œuvre de M. E. Reyer. C'est la grande tragédienne lyrique Mme Béatrice Andriani, à qui échoit le rôle de Brunehilde et à M. Brio Audouin, le ténor si réputé, celui de Sigurd. M. P. Arezzo, barytion de grand opéra interprétera Gunther. Mmes Lefer et Strickler ; MM. Souchon, Magali, que le public de Roubaix fête à nos galas lyriques du mardi, complètent cette distribution.

CAISSE D'EPARGNE et de PREVOYANCE

Opérations de la 43e semaine : 762 versements, pour 683.194 fr. ; 273 remboursements, pour 393.082 fr. 93.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Joseph Machu, Boulevard de Strasbourg, 238. — Fernande Crommelinck, rue de la Lys, 13. — André Landas, rue de la Conférence, cour Minet, 4. — Nicole Doyennette, rue Descartes, 50. — Gérard Florquin, rue de Maubeuge, cour Loridan, 16. — Michel Gaobreau, rue de Soubise, 62 bis. — André Willem, rue de la Makellerie, m. Anonymes, 16. — Jacques Otrage, rue du Curoir, 79. — Raymond Delbeke, rue Basse Masure, 18. — Lucette Dubus, Grande Rue, 90. — René Boittiaux, rue Louis Decottignies, 57. — Noel Vandenbossche, de Wattrelos, ne Hôpital. — Stéphane Pawlicki, rue d'Aveighem, 67. — Marie Allart, rue Bernard, 23. — Julien Vandeputte, rue Desbonnets, 15.

PUBLICATIONS. — Lucien Vuillemin, appréteur rue Carpeaux, 76, et Marie Gras, soigneuse, rue St-Amand, 18. — Camille Baty, chauffeur, boulevard de Metz, cour Verghote Duponchel, 6 et Eugénie Delepaut, soigneuse, rue de la Conférence, 36. — Alfred Moulart, mécanicien, rue Bernard, cour Bernard, 20 et Marie Vanhesschen, soigneuse, rue Longues-Haies, 102, cour Lambert, 2. — Louis Vanmieghem, teinturier, rue de l'Epeule, cour Lepers, 5 et Françoise Drowart, soigneuse, rue des Arts, 216, cour Thiers, 4. — Georges Delplanque, appréteur, rue de l'Ommelet, imp. Balzac, 50 et Marie Vandecasteele, sp., rue d'Arcole, 3. — Didier Lesage, ébéniste, rue Olivier de Serres, 16 et Marie Delbar, confectionneuse, rue de Croix, 60. — Lucien Werbrouck, garçon de café, rue Marceau 92, et Alice Vandemeulebroucke, employée, rue de l'Epeule, 72. — Nicolas Liethoghe, sapeur-pompier, Boulevard Gambetta, 128 et Albertine Delrue, stoppeuse, Boulevard Gambetta, 200. — Louis Huyghe, rattacheur, rue Beaurewaert, 49 et Germaine Vangoethem, soigneuse, rue des Longues-Haies, 223. — Maurice Delnatte, boulanger-pâtissier, rue de la Longue Chemise, 46 et Reine Descrouet, sténo-dactylo, rue Jean Jaurès, 83 à Bois-Colombes (Seine).

DÉCÈS. — Alfréda Vanhoorde, 11 mois, rue de Tourcoing 56 bis. — Léonard Delcourt, 51 ans, rue de Tournai, 40, déc. rue d'Anzin, c. Gérard, 12. — Achille Dégodez, ép. Trefel, 62 ans, rue Sainte-Eleuthère, 38. — Gustave Olivier, ép. Lefebvre, 53 ans, rue du Fort, cour Poulet, 1.

"NORD-SELECT"

Le « Nord-Sélect », annuaire mondain de Lille, Roubaix, Tourcoing, édition 1926 (16e année), est actuellement à l'impression. Prière aux personnes qui n'auraient pas renvoyé leur feuille de renseignements ou qui désireraient figurer dans cet annuaire, d'envoyer immédiatement tous renseignements à M. René Reubrez, 18, rue des Poissonceaux, à Lille (Téléphone 41-82).

WATTRELOS

La réception des nouveaux médaillés à la Mairie

Dimanche matin, à 9 h., dans les salons de l'Hôtel de Ville Brittaut, député-maire, entouré de ses adjoints et des membres du Conseil municipal, a procédé à la remise officielle de la Médaille d'honneur de la Police au brigadier Brunin, de 6 médailles de la Famille Française et de 62 médailles d'Honneur du Travail aux personnes désignées ci-dessous :

Médailles d'Honneur du Travail. — La médaille d'honneur du Travail instituée par décret du 16 juillet 1886 a été décernée par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à titre de récompense pour leurs longs et dévoués services dans le même établissement, aux personnes ci-après désignées :

Mme Decourcelle, née Durieux Zoe, ouvrière piquûrière à la Maison Dubar-Delespaul à Wattrelos, rue de Tourcoing, 181. — M. Delcambre Alphonse, acheteur de laines à la Maison Henri Wattine, à Wattrelos, rue Jules Guesde, 57. — M. Delcroix J., B., ouvrier tisserand à la Maison E. Toulemonde, à Wattrelos rue Racine, 31. — M. Dubruile Alexandre, ouvrier tisserand à la Maison F. Vanoutryve et Cie, à Wattrelos, rue Vauban, 55. — M. Dufour Jean-Baptiste ouvrier tisserand à la Maison Toulemonde Edouard, à Wattrelos, rue du Longe, 15. — Mlle Gadenne Marie, ouvrière tisserande à la Maison E. Toulemonde, à Wattrelos, rue du Rieg, 8. — M. Lambray Henri, ouvrier de peignage à la Maison Alfreo Motte et Cie, à Wattrelos, rue Jules Guesde, 295. — M. Lecoart Théodore-Joseph, contremaître à la Maison Dubar-Delespaul, à Wattrelos, Beaulieu, 41. — Mme Vve Marissal, née Wetebolle Sylvia, ouvrière tisseuse à la Maison Andre Lepoutre, à Wattrelos, Cité du Pinson Vert. — M. Vercruysse Jean-Baptiste, ouvrier appréteur à la Maison Dubar-Delespaul, à Wattrelos, rue Blanche, 12.

Personnel de la Maison Leclercq-Dupire. — Mlle Boulanger Zoé, ouvrière piquûrière, rue de France, 37. — Mme Briez, née Delcroix Adèle, ouvrière soigneuse, rue du Hock, 20. — Mme Caron, née Delattre Clara, ouvrière bobineuse, rue Vallon, Cre Potteau. — Mme Clarhaut, née Vandenberghe Maria, ouvrière tisserande, rue Plume, M. Renard, 20. — M. Clarhaut Pierre, ouvrier tisserand, rue Plume, maison Renard, 20. — Mlle Deblock Laurence, ouvrière piquûrière, rue de Lerq, 39. — M. Delvinquière Henri, ouvrier tisserand, rue du Congo, 28. — Mme Derachinois, née Deverrewaere, ouvrière piquûrière, rue d'Alsace, 24. — M. Derachinois Adam, ouvrier tisserand, rue Claude Bernard, 10. — M. Derrevaux Jean-Baptiste, contremaître, Contour St-Liévin, 21. — Madame Deslemmes, née Duhamel Hermance, ouvrière piquûrière, rue de la Concorde, 5. — M. Dierkens Cyrille, ouvrier mécanicien, rue des 3 Cuoleurs, 11. — Mme Dubus, née Debeunemarie, ouvrière soigneuse, rue Thiers, 74. — Mme Duhamel, née Desmarchelier Flore, ouvrère piquûrière, rue des Haies Vertes, maison Lecroart, 6. — M. Duquenne Louis, ouvrier monteur de chaînes, rue Thiers, 73. — Mme Vve Duquenne, née Leveugle Flore, ouvrière piquûrière, sentier Avelin, 50. — Mlle Duret Marie, ouvrière piquûrière, rue des Prés, 12. — Mme Durieux, née Lerque Jeanne, ouvrière piquûrière, rue Nain, 4. — Mme Duvillers, née Lorthiois Angèle, ouvrière piquûrière, Place du Moulin, 11. — M. Desentre Jules, ouvrier tisserand, rue de la Baillerie, 202. — M. Duvillers Jules, ouvrier tisserand, rue du Moulin, 45. — M. Duvillers Achille, ouvrier tisserand, rue Nain, 15. — Mme Vve Florin, née Esquedin Adéline, ouvrière piquûrière, rue Négrier, 14. — Mme Hélin, née Hennebique Angèle, ouvrière piquûrière, rue Thiers, 13. — Mme Hennekens, née Nuttin Julienne, ouvrière piquûrière, rue Thiers, maison Spriet, 3. — Mme Hongena, née Derrevaux Angèle, ouvrière piquûrière, rue de Strasbourg, 6. — Mme Houtequi, née Delitte Hermance, ouvrière bobineuse, rue Gendarmerie, 24. — M. Lecomte Florent, ouvrier rattacheur, rue de la Plume, 7. — Mlle Lefebvre Hélène, ouvrière piquûrière rue Négrier, cour des Pompiers, 5. — M. Leman J.-B., ouvrier rentreur, rue de Beaulieu, 18. — Mlle Lepoutre Marie, ouvrière piquûrière, rue Bolleau, 12. — M. Lerouge Edouard, ouvrier tisserand, rue de l'Industrie, maison Leclercq, 4. — Mme

DERNIERE HEURE

Ce que sera la déclaration ministérielle

Les ministres ont tenu hier matin et soir, des conseils de cabinet, au cours desquels ont été arrêtés les termes de la déclaration ministérielle qui sera lue aujourd'hui, à la Chambre, par M. Painlevé ; au Sénat, par M. Camille Chautemps.

D'autre part, les délégués socialistes au Conseil National de ce parti ont eu avec le Président du Conseil, une entrevue, au cours de laquelle, M. Painlevé exposa les grandes lignes de son programme ministériel.

PROJETS FINANCIERS

Les projets financiers seront déposés samedi ou lundi. Ils visent, au point de vue de la Trésorerie, à parer au déficit.

Pour assurer l'assainissement, il sera créé une caisse d'amortissement alimentée par des annuités rachetables et des garanties par des hypothèques pour certains capitaux.

Pour amorcer cette caisse sera faite une première dotation en billets.

M. Painlevé pense que son système permettra d'amortir en 12 années la dette remboursable et la dette flottante.

A ce système d'amortissement, contribuerait toutes les formes de la richesse.

Si le Sénat opposait de la résistance M. Painlevé reviendrait devant la Chambre puis il se retournerait devant le Sénat et celui-ci maintenant son opposition, il reviendrait une seconde fois devant la Chambre.

Si l'accord n'était pas possible, il démissionerait ou envisagerait d'autres solutions.

RÉGIONS LIBÉRÉES

En ce qui concerne les R. L., Evrard et Lebas ont demandé certaines explications.

ASSURANCES SOCIALES

M. Painlevé s'est engagé à demander le vote rapide d'un projet transactionnel pour les assurances sociales.

Les accords de Washington seraient soumis au Parlement.

PROJETS MILITAIRES

Le Gouvernement déposera un projet **fixant à un an la durée du service militaire.**

MAROC ET SYRIE

A propos du Maroc, M. Painlevé pense que les opérations de guerre sont virtuellement terminées.

Tous les bataillons métropolitains seront retirés. Les soldats libérables seront renvoyés dans leurs foyers à la date fixée.

Sur les conditions de paix, les engagements pris à Nimes seront tenus. M. Painlevé a fait connaître le nom de l'émissaire français qui a communiqué les conditions de paix à Abd el Krim.

Les délégués socialistes ont dit leur désir de voir ces conditions renouvelées mais M. Painlevé estime que ce serait accroître l'orgueil d'Abd el Krim et nuire à la cause de la paix.

En ce qui concerne la Syrie la déclaration ministérielle affirmera la volonté du gouvernement de mettre fin aux incidents de ces dernières semaines et de définir le rôle du mandat de la France.

M. Painlevé ne s'oppose pas à ce qu'une consultation populaire ait lieu pour que les populations puissent faire connaître si elles acceptent ou rejettent le mandat français tel que le Gouvernement le conçoit.

LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE

Interrogé sur la majorité gouvernementale sur laquelle le Gouvernement compte s'appuyer, **M. Painlevé a déclaré que le caractère des projets qui seraient déposés était tel que le nouveau gouvernement ne pouvait pas compter sur l'ancienne majorité.**

UN DÉBAT AU CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE

A dix heures du soir, Blum est venu rendre compte de l'entrevue au C. N. du Parti Socialiste. Un débat s'est engagé. Nombre de **délégués n'accordent qu'une confiance très limitée à la volonté exprimée par M. Painlevé.**

Ce débat s'est poursuivi très tard dans la nuit.

La Chambre, aujourd'hui

Au début de la séance de mardi, la Chambre entendra la lecture de la déclaration ministérielle.

L'assemblée aura ensuite à fixer son ordre du jour ; le Président fera connaître les demandes d'interpellation qui ont été déposées depuis la constitution du nouveau ministère, et M. Painlevé se tiendra à la disposition de la Chambre pour les discuter. Mais il est vraisemblable que celle-ci renverra à la suite, les interpellations secondaires, pour ne retenir que celles qui concernent la politique générale du Gouvernement et la situation financière.

Plusieurs des orateurs qui se sont fait inscrire pour prendre la parole dans la discussion ont déjà manifesté l'intention de traiter plus spécialement le point de l'assainissement.

Au comité National de la C.G.T.

Dans la séance du Comité Confédéral de la rue Lafayette d'hier après-midi, le Président de séance a prononcé une allocution en souvenir de Merrheim, récemment décédé.

A l'occasion des principaux faits syndicaux et économiques survenus depuis le dernier Congrès, Léon JOUHAUX a longuement étudié l'action passée de la Confédération Générale du Travail.

Le Secrétaire Général a montré que la position de la C. G. T. relativement à la C. G. T. Unitaire, est chaque jour justifiée par les événements. D'après Jouhaux, si l'unité syndicale avait été reconstituée selon les propositions de la C. G. T. U., elle se serait brisée à nouveau à l'occasion des récents évènements de la vie sociale du pays.

En terminant, Jouhaux a fait ressortir l'importance de la prochaine conférence économique internationale, pour laquelle il a réclamé le concours de réels praticiens.

LA QUESTION DES R. L. AU CONGRÈS DES DROITS DE L'HOMME

Au Congrès des Droits de l'Homme, les délégués des Régions libérées ont fait adopter un vœu, demandant au Gouvernement de retirer du projet de budget les articles visant les sinistrés, ces propositions étant de nature à bouleverser la vie économique de dix départements d'effectuer le paiement en espèces, au lieu de donner des obligations de la Défense nationale, de créer un office national de prestation en nature pour répartir les fournitures allemandes et empêcher les trafics d'influence et les tractations louches.

FEUILLETON DU 3 NOVEMBRE 1925. — N° 36

Maman Rocambole

par Pierre Lacome

— C'est à merveille ! Vous devez vous souvenir alors des termes dans lesquels je me suis exprimé au sujet des blessures dont le visage du comte se trouvait déchiré.

— Je m'en souviens.

— Je disais que ces meurtrissures se signalaient par cette singularité qu'elles semblaient avoir été faites par une main qui n'avait ni la forme ni la dimension d'une main d'homme.

— En effet.

— Eh bien ! savez-vous ce que je viens de relever tout à l'heure ? Ces meurtrissures, qui ont déchiré le cou d'Octave... ou je me trompe — et je ne le crois pas — ou ces meurtrissures ont été faites, sinon par la même main, du moins par une main présentant la même forme, et des doigts semblables ! S'il y avait un singe dans la maison, c'est lui que j'accuserais de la tentative de meurtre !

VI

Quelques jours s'écoulèrent, pendant lesquels Mulot s'abandonna à de profondes réflexions.

Le mystère s'éclairait : s'il n'était pas encore en possession de la vérité, il était évident qu'il en approchait. Pour le moins, il tenait un des complices.

Les soupçons qui l'avaient saisi à la suite de la scène de l'ophicléide venaient de trouver leur éclatante confirmation dans la déclaration du docteur Guépeau. Le petit avorton avait trempé dans l'assassinat de la rue Bellechasse à titre d'auxiliaire, cela n'était plus douteux ; et cette complicité une fois était établie, impossible à nier, il ne semblait pas difficile de faire parler le fils de Maman Rocambole. Il n'y avait plus qu'à l'arrêter, le mettre au secret et le « moutonner ».

Toutefois, restait un point noir : la lettre ! Car l'affaire était complexe.

Joseph pouvait bien n'avoir été qu'un instrument inconscient ; peut-être ne connaissait-il pas les misérables qui l'avaient embauché ; il y avait même lieu de penser qu'il ignorait le mobile du crime auquel il avait pris part. Dans cette situation, avant de rien tenter contre lui, il était habile d'attendre que l'on connût le contenu de l'enveloppe aux cachets noirs.

Il n'était pas possible que cette enveloppe ne renfermât qu'une lettre banale de la comtesse à sa fille. L'assassin attachait trop d'intérêt à sa possession pour qu'on pût s'arrêter à cette supposition. D'ailleurs, Raymonde hésitait elle-même à l'ouvrir. Avait-elle l'intuition du secret qu'elle recélait sous ses plis ? N'avait-elle, en respectant les cachets